Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Pictet - Asian Equities Ex Japan

Identifiant d'entité juridique: 5493005Y8OIVTW5VIP56

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

●● ☐ **Oui**	●○ ☑ **Non**
☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%	☐ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ___% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social**: ___%	☑ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier?

Les caractéristiques environnementales et sociales de ce produit financier sont les suivantes:

• Orientation favorable:

Le fonds cherche à augmenter la pondération des titres présentant de faibles risques en matière de durabilité et/ou à diminuer celle des titres présentant des risques élevés en matière de durabilité et en conséquence, il présente un profil environnemental, social et de gouvernance (ESG) meilleur que celui de l'indice de référence.

• Exclusions fondées sur les normes et les valeurs:

Le fonds exclut les émetteurs qui enfreignent gravement les normes internationales ou exercent des activités importantes ayant un impact négatif sur la société ou l'environnement.

• Propriété active:

Le fonds exerce méthodiquement ses droits de vote. Il peut également dialoguer avec la direction des entreprises sur des questions ESG importantes et peut interrompre ses investissements si les progrès réalisés ne sont pas satisfaisants.

▸ Voir aussi: «Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il?» et «Ce produit financier tient-il compte des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité?»

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les charactéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

Les indicateurs utilisés par le fonds comprennent:

• profil ESG général

• Indicateurs de principales incidences négatives (PIN) tels que l'exposition aux émetteurs qui enfreignent gravement les normes internationales ou exercent des activités importantes ayant un impact social ou environnemental négatif

• pourcentage d'assemblées d'entreprises éligibles où les droits de vote ont été exercés

- **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs?**
  Sans objet

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**
  Sans objet

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*
  Sans objet

- *Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?*
  Sans objet

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

☑ Oui, le fonds prend en compte et, dans la mesure du possible, atténue les incidences négatives de ses investissements sur la société et l'environnement qui sont considérées comme significatives pour la stratégie d'investissement en combinant des décisions relatives à la gestion du portefeuille, les activités d'actionnariat actif et l'exclusion d'émetteurs associés à un comportement ou des activités controversées.

Veuillez consulter la politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management pour obtenir la liste des PIN.

- Voir également les informations détaillées sur les exclusions dans la politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management.

☐ Non

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il?

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon

Objectif:
Augmenter la valeur de votre investissement.

des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Indice de référence:

MSCI AC Asia ex-Japan (USD), un indice qui ne tient pas compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Utilisé des fins de composition du portefeuille, de suivi des risques, d'objectif de performance et de mesure des performances.

Actifs en portefeuille:

Le Fonds investit principalement dans les actions d'entreprises domiciliées en Asie à l'exclusion du Japon, ou qui y exercent la majeure partie de leurs activités. Le fonds investit sur les marchés émergents et en Chine continentale.

Produits dérivés et structurés:

Le fonds peut utiliser des produits dérivés pour réduire différents risques (couverture) et à des fins d'optimisation de la gestion du portefeuille. Il peut utiliser des produits structurés pour s'assurer une exposition aux actifs en portefeuille.

Processus d'investissement:

Dans le cadre de la gestion active du fonds, le gestionnaire d'investissement utilise une combinaison d'analyse des marchés et d'analyse fondamentale des sociétés afin de sélectionner les titres dont il estime qu'ils offrent des perspectives de croissance favorables à un prix raisonnable. Le gestionnaire d'investissement considère les facteurs ESG comme un élément essentiel de sa stratégie en adoptant une approche asymétrique qui vise à augmenter la pondération des titres présentant un faible risque en matière de durabilité et/ou à réduire la pondération des titres présentant un risque en matière de durabilité élevé, tout en observant des pratiques de bonne gouvernance. Les activités ayant une incidence négative sur la société ou l'environnement sont également évitées. Les droits de vote sont exercés méthodiquement et il peut y avoir un engagement avec les entreprises dans le but d'influencer positivement les pratiques ESG. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à notre cadre d'exclusion dans la politique d'investissement responsable, catégorie de produits SFDR Article 8. La performance du fonds sera probablement fort différente de celle de son indice de référence étant donné que le gestionnaire d'investissement dispose d'un pouvoir discrétionnaire important pour s'écarter des titres et pondérations de l'indice.

Devise du fonds:

USD

- Voir aussi: «Quelles sont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier?» et «Politique d'investissement» dans le prospectus du fonds.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?

Les éléments contraignants du fonds comprennent:

• l'exclusion des émetteurs qui:

- sont impliqués dans les armes nucléaires de pays non signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et d'autres armes controversées
- tirent une part importante de leurs revenus d'activités préjudiciables à la société ou à l'environnement, telles que l'extraction de charbon thermique et la production d'électricité, la prospection et la production de pétrole et de gaz non conventionnels, la production de pétrole et de gaz conventionnels, les armes conventionnelles et les armes légères, les armes destinées à des contractants militaires, la production de tabac, la production de divertissement pour adultes, les jeux d'argent. Veuillez vous référer à la politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management pour plus de détails sur les seuils d'exclusion applicables aux activités susmentionnées.
- violent gravement les principes du Pacte mondial des Nations unies relatifs aux droits de l'Homme, aux normes en matière de travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption

• un meilleur profil ESG que l'indice de référence

• analyse des critères ESG des titres éligibles couvrant au moins 90 % de l'actif net ou du nombre d'émetteurs présents dans le portefeuille

Pour garantir une conformité permanente, le fonds surveille le profil ESG de tous les titres et émetteurs qui font partie du pourcentage minimum d'investissements E/S indiqué dans la section «Quelle est l'allocation d'actifs prévue pour ce produit financier?» Le fonds s'appuie sur des informations provenant de diverses sources, telles que des analyses fondamentales exclusives, des fournisseurs de recherche ESG, des analyses tierces (y compris celles des courtiers), des services de notation de crédit ou encore des médias financiers et généraux. Sur la base de ces informations, le gestionnaire d'investissement peut décider d'ajouter ou d'abandonner certains titres, ou d'augmenter ou de réduire sa participation dans certains titres..

- Voir aussi: «Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il?» et «Ce produit financier tient-il compte des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité?»

Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement?

Sans objet

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales

Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements?

Le fonds évalue les processus décisionnels et les contrôles mis en place par l'entreprise, ainsi que la manière dont la direction équilibre les intérêts des actionnaires, des employés, des fournisseurs, des clients, de la communauté et des autres parties prenantes.

Les domaines évalués peuvent inclure:

- la composition de l'équipe de direction et du conseil d'administration, y compris l'expérience, la diversité et la répartition des rôles, ainsi que la planification de la relève et l'évaluation du conseil d'administration
- la rémunération des dirigeants, y compris les incitants à court et à long terme et leur alignement sur les intérêts des investisseurs
- le contrôle et la déclaration des risques, y compris l'indépendance et la permanence des auditeurs
- les droits des actionnaires, y compris le principe «une action, un vote» et les transactions entre parties liées

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le fonds est aligné à au moins 90 % sur les caractéristiques E/S (#1 Aligné sur les caractéristiques E/S) et jusqu'à 10 % investi dans Autres (#2 Autres).

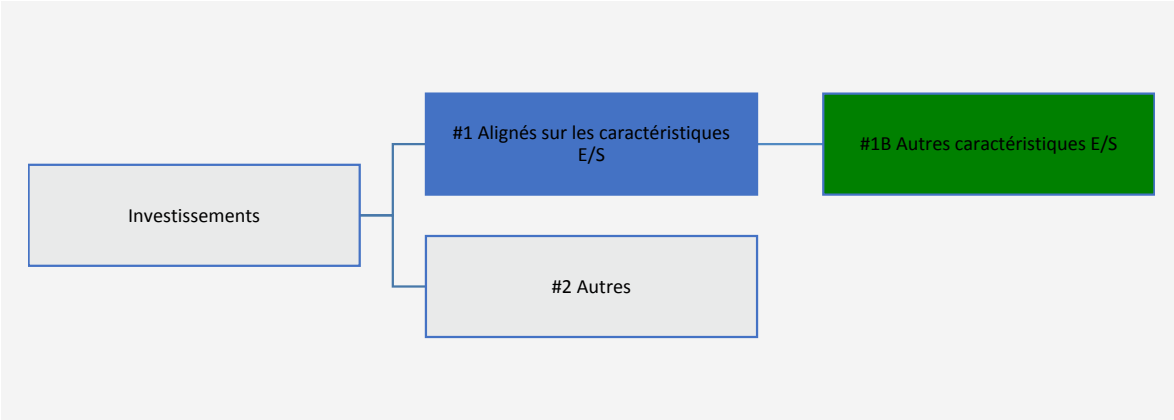

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

Le fonds n'utilise pas de produits dérivés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues. Toutefois, les exclusions s'appliquent à tous les types de titres (actions, obligations, obligations convertibles) émis par les entités exclues, y compris les notes de participation et les dérivés émis par des tiers sur ces titres.

Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un

objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

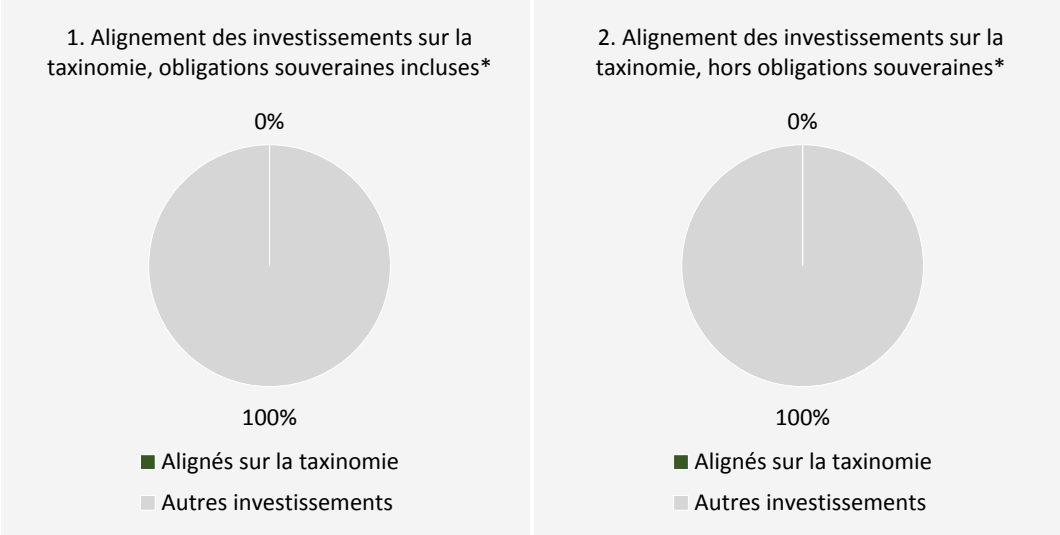

** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?**

  Sans objet

Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sans objet

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social?

Sans objet

Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les «autres» investissements du fonds comprennent des positions de trésorerie et des produits dérivés. Le cas échéant, des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent aux titres sous-jacents.

▸ Voir aussi: «Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il?»

Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Aucun indice ESG spécifique n'a été désigné.

- **Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?**
  Sans objet
- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence?**
  Sans objet
- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent?**
  Sans objet
- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné?**
  Sans objet

Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet:
https://am.pictet/en/luxembourg/individual/funds/pictet-asian-equities-ex-japan/LU0155303323#esgDisclosures

Politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management:
https://am.pictet/-/media/pam/pam-common-gallery/pictet-asset-management/responsible-investment-policy.pdf